



SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE



Sites Natura 2000 « Camargue » ZSC FR 9301592 - ZPS FR 9310019

Compte rendu du Comité de Pilotage des sites Natura 2000 « Camargue »

Du Lundi 02 Septembre 2024, en salle polyvalente du Sambuc (13)

Personnes présentes (classées par ordre alphabétique) :

BALGUERIE-RAULET Catherine	Mairie d'Arles
BEGUET Benoit	I-Sea
BERTRAND Stéphanie	Conseil départemental 13
BLOCH Hélène	Réserve Naturelle Nationale de Camargue
BONHOMME MAZEL Isabelle	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 13
BOREL Nicolas	NB Consultant
BOUCHERF Anaïs	Office National des Forêt
BRAVO Charles	Parc naturel régional de Camargue
CHAMPAGNON Jocelyn	Tour du Valat
CHAUVIN Louis	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA
CLEMENT François	Centre Français du Riz / Syndicat des Riziculteurs de France et Filière
CONTRERAS Marie-Christine	Mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer
CRESTEY Alexandre	Parc naturel régional de Camargue
FONTFREYDE Christophe	Parc naturel régional de Camargue
GAY Jean-Paul	Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône
GIRET Sylvie	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 13
GRILLAS Patrick	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
GROSSET André	Préfecture maritime
HERNACHE Louise	Organisation de Producteurs du Sud
IGERSHEIM Emilie	Fédération Départementale des Chasseurs 13
JUVENAL Thibault	Chambre d'Agriculture 13
KIRAMARIOS Sandrine	Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône
LAFOURNIERE Léa	Syndicat Mixte Camargue Gardoise
LIRON Flore	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Rhône-Pays d'Arles
LOMBARDINI Katia	Pôle-Relais Lagunes Méditerranéennes / Tour du Valat
MANDROLINI Christophe	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles 13 / Syndicat des Riziculteurs de France et Filière
MAROBIN-LOUCHE Delphine	Parc naturel régional de Camargue
QUONIAM Isabelle	Grand Port Maritime de Marseille

RAVIOL Pierre	Mairie d'Arles
SERRA Marie-Claude	Conservatoire du Littoral
TETREL Claire	Office Français de la Biodiversité
ZAMBLERA Maïlys	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA

Personnes excusées (classées par ordre alphabétique) :

ALASTRA Sandra	Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions
AUSTRUY Annabelle	Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions
BELLAN-SANTINI Denise	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DAMIER Elodie	Office Français de la Biodiversité
DELABALLE Mélanie	Région Sud-PACA
FLITTI Amine	Ligue pour la Protection des Oiseaux
GANDIOL Jean-Philippe	Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins
JEANNE François	Ligue pour la Protection des Oiseaux
LENGLET Cécile	Madame La Sous-préfète de l'Arrondissement d'Arles
MAILHAN Jacques	Chambre d'Agriculture 13
SOUSSAN-RABETTE Zoé	Pole d'Equilibre Territorial et Rural
TARDY Céline	MIRACETI
TERRIER Isabelle	Office Français de la Biodiversité

Ordre du jour :

1. Le réseau Natura 2000 et les missions de l'animateur
2. Natura 2000 au sein du delta
3. Focus sur la Dotation biodiversité
4. Bilan de l'animation depuis Septembre 2023
 - Présentation de l'actualisation de la cartographie des habitats
5. Perspectives pour 2025 - 2027

La séance débute par un tour de table pour que chacun puisse se présenter.

L'animateur Natura 2000 sur les sites « Camargue » : **Alexandre CRESTEY** se présente à son tour.

La nécessité d'une co-présidence est également rappelée du fait que le site inclut une partie marine et une partie terrestre. Cette co-présidence est tenue par Mr **Pierre RAVIOL**, élu à la Mairie d'Arles et Mr Le Préfet Maritime, représenté par Mr **André GROSSET**.

Après une présentation de l'ordre du jour, les différentes parties sont abordées successivement avec un temps d'échange entre chaque section.

1. Le réseau Natura 2000 et les missions de l'animateur

Dans le but de présenter au mieux et de manière synthétique l'importance du réseau Natura 2000 et les missions de l'animateur, il est proposé aux membres du COPIL de visionner une vidéo réalisée en 2022 par la DREAL PACA en coopération avec le Parc naturel régional du Verdon.

Cette vidéo est disponible sur le site internet des sites Natura 2000 animés par le PNR de Camargue à l'adresse suivante : <https://pnr-camargue.n2000.fr/decouvrir-natura2000/les-missions-de-l-animateur-natura-2000>

2. Natura 2000 au sein du delta

Alexandre CRESTEY donne quelques informations générales sur le site, sa superficie, les communes qu'il comporte, son périmètre actuel. Il insiste également sur le fait que le volet marin du DOCOB a été finalisé et validé par arrêté préfectoral en date du 13 février 2024.

Alexandre CRESTEY présente par la suite la richesse naturelle du delta camarguais en énumérant les différents habitats et espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la création de ces sites.

3. Focus sur la Dotation Biodiversité

Alexandre CRESTEY présente le principe et l'objectif de la Dotation biodiversité qui est nommée depuis 2024 comme la Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales. L'historique de cette dotation est rappelé ainsi que les montants nationaux accordés chaque année aux communes des sites Natura 2000 « Camargue ».

Pour l'année 2024, uniquement la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer perçoit cette dotation avec un montant de 100 000€, somme qui constitue le plafond de cette dotation.

Les changements intervenus pour l'année 2024 concernant cette dotation sont également expliqués, ils concernent principalement la modification des critères d'éligibilité, l'extension de cette dotation à de nouvelles zones, la disparition du critère de population et l'apparition des coefficients de pondération.

Fait principal à retenir, cette dotation est réservée uniquement aux communes rurales au regard du classement de l'INSEE, c'est-à-dire les communes classées dans les trois catégories suivantes :

- les « bourgs ruraux »
- le « rural à habitat dispersé »
- le « rural à habitat très dispersé »

Une carte en ligne permet d'identifier facilement le classement des communes, disponible au lien suivant :

https://statistiques-locales.insee.fr/#bbox=319365,5520248,341830,195950&c=indicator&i=grille_densite.degre_densite&t=A01&view=map1.

Jean-Paul GAY intervient et regrette que la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône ne perçoive plus cette dotation dû à des changements d'éligibilités en 2024. **Catherine BALGURIE-RAULET** et **Pierre RAVIOL** appuient ce regret en estimant que la commune d'Arles serait également légitime à cette dotation.

4. Bilan de l'animation depuis Septembre 2023

Cette partie se divise en 5 sous-parties permettant de présenter au mieux les actions réalisées et à réaliser en fonction des différentes missions de l'animateur Natura 2000.

4.1. Inventaires et suivis scientifiques

Alexandre CRESTEY commence cette partie bilan en présentant la partie « Inventaires et suivis scientifiques ». Cette partie se divise entre les suivis en régie (réalisés par les animateurs), les études sous-traitées et l'encadrement des stages.

- Concernant les suivis en régie, **Alexandre CRESTEY** évoque dans un premier temps les suivis réalisés sur la partie terrestre et fait un focus un peu plus particulier sur la problématique du Crabe bleu qui est une espèce envahissante qui se développe de plus en plus en Camargue. A ce propos, **Sylvie GIRET** demande s'il est possible d'éradiquer cette espèce. **Delphine MAROBIN** répond que des pêches sont déjà réalisées en Occitanie dans le but de réguler les populations et qu'un travail est réalisé en Camargue avec le Pole Relais Lagunes pour avoir du matériel (nasses) qui permettrait de pêcher et réguler cette espèce. **Pierre RAVIOL** ajoute que cette espèce est comestible et peut-être valorisée ainsi. **Delphine MAROBIN** insiste sur le fait que cette espèce est comestible mais qu'il n'est pas pertinent d'inciter à maintenir ce commerce, ce qui reviendrait à vouloir maintenir des effectifs de Crabe bleu. **Delphine MAROBIN** ajoute également que cette espèce cause des perturbations vis-à-vis d'autres modes de pêche comme la pêche des anguilles avec une destruction des filets et des poissons pêchés et que les pêcheurs ont déjà commencé à mettre en place des actions pour lutter contre cette espèce.

La présentation des suivis en régie se poursuit avec un focus sur les actions réalisées sur la partie marine. Parmi ces actions, le suivi des pontes de Tortue caouanne est présenté. A ce sujet, **Delphine MAROBIN** ajoute qu'un effort particulier a été réalisé de la part des équipes du Parc en ce début d'année 2024 pour sensibiliser et communiquer auprès des partenaires locaux sur la possibilité que cette espèce de tortue vienne pondre sur les plages camarguaises et sur les bons gestes à suivre en cas de détection de ponte ou d'éclosion.

- La présentation des inventaires et suivis se poursuit avec la présentation de l'actualisation de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site Natura 2000 « Camargue », sur la partie terrestre. Cette étude sous-traitée est financée au titre de la convention d'animation 2022-2024. La méthode et les résultats de ce suivi sont présentés par les deux prestataires de l'étude, à savoir le bureau d'étude NB Consultant (représenté par **Nicolas BOREL**) et l'entreprise I-Sea (représentée par **Benoit BEGUET**).

A la suite de cette présentation, diverses questions sont posées par les membres du COPIL. Dans un premier temps, **André GROSSET** souligne l'intérêt de cette étude pour appréhender les changements de paysage et d'écosystème. Il souligne également que ce type de cartographie avec cette méthode pourrait être très intéressante sur la partie marine pour pouvoir cartographier des herbiers notamment. **Sylvie GIRET** poursuit en demandant quelle est la surface minimale cartographiable ? **Benoit BEGUET** répond que le modèle représente des pixels de 4m*4m soit une surface de 16m² au minimum.

Léa LAFOURNIERE demande à son tour quelle typologie a été prise au départ de l'étude comme base ? **Nicolas BOREL** répond que c'est la typologie de la cartographie initiale de 2008 qui a servi de base, tout en tenant compte des diverses études cartographiques réalisées sur le territoire ces dernières années et sa connaissance du terrain qui ont permis de décrire de nouveaux habitats.

Les échanges se poursuivent avec **Marie-Claude SERRA** qui demande si la cartographie des habitats sera disponible dans le détail pour pouvoir zoomer sur certains secteurs ? **Alexandre CRESTEY** répond que oui, la

cartographie sera incrustée dans le Système d'Information Territorial des PNR de la Région Sud-PACA qui est un outil cartographique avec un accès public.

Catherine BALGUERIE-RAULET demande si cette cartographie peut être comparée avec la cartographie initiale de 2008 ? **Nicolas BOREL** répond que c'est très difficile de comparer deux cartographies réalisées avec des méthodes différentes. Il faut plutôt voir cette cartographie de manière générale pour appréhender des grands ensembles, des grands secteurs et après confirmer avec visites de terrain pour avoir une idée plus précise d'un secteur en particulier. C'est une cartographie prédictive basée sur la télé-détection.

Enfin, **Christophe MANDROLINI** et **Thibault JUVENAL** s'interroge sur l'utilisation de cette cartographie dans un contexte agricole et plus précisément dans le cadre de la PAC. **Alexandre CRESTEY** précise que cette actualisation ne prend en compte que les secteurs dit « naturels » et que les zones anthropisées, et les zones agricoles n'ont pas été cartographiées hormis les prairies et les friches. Il est également précisé qu'il n'y a pas de lien entre cette cartographie et les contrôles PAC qui pourrait être fait (eux-mêmes réalisés à l'aide de photo aérienne) sur les sites Natura 2000 « Camargue ».

Les rapports d'étude et la présentation de cette étude sont disponibles au lien suivant : <https://pnr-camargue.n2000.fr/les-sites-du-parc/le-site-camargue/la-vie-du-site/la-cartographie-des-habitats-terrestres>

- Concernant l'encadrement des stages, **Alexandre CRESTEY** présente le stage effectué de mars à juin 2024 par Lilou VERET sur l'évaluation de l'état de conservation des lagunes méditerranéennes côtières. Les deux rapports de stage de Lilou sont disponibles à l'adresse suivante : <https://pnr-camargue.n2000.fr/natura-2000-et-vous/ressources-natura-2000/ressource-sites-camargue>

Cette évaluation fait partie du Life MARHA et est menée en collaboration avec le pole-relais lagunes. Réalisé en s'appuyant sur le classeur technique rédigé par l'UMS PatriNat qui a identifié 12 indicateurs de l'état de conservation des lagunes. En Camargue, 15 lagunes ont été identifiés : 13 permanentes et 2 temporaires. Lors du stage de 2024, cinq indicateurs ont été évalués sur six lagunes (*voir présentation du COPIL*). De plus, ce stage a permis de faire la synthèse des différents indicateurs étudiés sur les 15 pièces d'eau dans le but d'avoir une note générale à l'échelle du site Natura 2000 « Camargue ».

A la suite de cette présentation, **Christophe MANDROLINI** demande à avoir les résultats plus détaillés pour l'étang de Vaccarès. **Alexandre CRESTEY** répond que le rapport général regroupant les résultats des 10 indicateur étudiés sera rendu public et consultable en libre accès.

4.2. Gestion et contractualisation

Alexandre CRESTEY indique que la gestion et la contractualisation sont des outils de Natura 2000 pour inclure et impliquer les différents acteurs de l'environnement et les gestionnaires notamment les propriétaires dans des actions sur le site.

Contrats Natura 2000

Alexandre CRESTEY présente les trois projets de contrats qui seront présentés à l'appel à projets ouvert par la Région Sud-PACA entre mi-septembre et mi-novembre. Il est également précisé que ces contrats ont pour objectif transversal de restaurer la fonctionnalité hydraulique pour permettre l'apport d'eau douce dans le delta.

Contrats agricoles (MAEC)

Dans le but de rappeler le contexte, **Alexandre CRESTEY** présente le cadre et les différentes MAEC à l'échelle nationale. Un retour sur 2023 est par la suite présenté, en abordant notamment les financements réduits de la DRAAF qui ont conduit à n'ouvrir que 8 mesures prioritaires à l'échelle de la Camargue. Le plafond des mesures ainsi que les critères de priorisation sont également abordés. Pour clore cette partie « bilan 2023 », il est précisé que 136 dossiers ont été réalisés, les surfaces engagées ainsi que les montants financiers sont également présentés pour chaque mesure.

A la suite de ce bilan, **Pierre RAVIOL** souligne les agents du Parc ont passés beaucoup de temps sur ces dossiers et que la charge de travail est importante. Il regrette que les plafonds et les fonds accordés pour cette campagne MAEC ne soit pas plus élevés. Il souligne également que sur la partie Crau, des paiements pour services environnementaux (PSE) ont été signés avec des agriculteurs mais regrette qu'ils ne soient pas compatibles avec des MAEC. **Alexandre CRESTEY** précise que c'est également le cas pour les aides à la conversion bio, il n'est pas possible de cumuler sur une même parcelle des aides pour la conversion bio et des MAEC.

François CLEMENT précise à son tour que compte tenu des enjeux du territoire camarguais, les montants alloués aux MAEC sont faibles et ne permettent pas de réel changement de pratiques. Il regrette également qu'il n'y ai pas d'harmonie depuis le début avec le département du Gard sur les plafonds notamment. Enfin, il précise que le Centre Français du Riz se rendra disponible pour accompagner le PNR de Camargue et le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise dans l'organisation des formations obligatoires pour les agriculteurs engagés.

Léa LAFOURNIERE précise que pour l'année 2024, le plafond à l'échelle de l'exploitation augmente dans le Gard.

Alexandre CRESTEY poursuit cette présentation des MAEC en présentant les enjeux de l'année 2024, à savoir la poursuite des engagements avec les 22 mesures qui sont désormais ouvertes et notamment les mesures Fossés et Haies qui étaient attendues. Il souligne également l'organisation des formations obligatoires qui ont commencées et qui vont se poursuivre durant l'hiver 2024-2025.

Christophe FONTFREYDE demande plus de précision sur la mesure « Création de prairies ». **Alexandre CRESTEY** répond que cette mesure consiste à transformer par le semis, une terre arable en prairie.

Christophe MANDROLINI appuie sur le fait que les mesures Haies et Fossés sont certes ouvertes en 2024 mais leur montant ne permet pas d'entretenir correctement les linéaires en question. Il y aurait une nécessité selon lui d'étudier avec plus de précision le coût de ces entretiens pour attribuer des montants plus cohérents pour ces mesures.

4.3. Evaluation des incidences

Alexandre CRESTEY présente le troisième axe de travail à savoir les évaluations d'incidences. Le contexte pour de telles évaluations est rappelé et une liste non exhaustive de manifestations/actions ayant fait l'objet de ces évaluations est présentée.

4.4. Communication et sensibilisation

Différents moyens de communication, information et sensibilisation mis en place depuis Septembre 2023 sont présentés dans cette partie par **Alexandre CRESTEY**. Diverses actions visant les scolaires et le grand public sont présentées et mises en avant tant sur la partie marine que terrestre.

Pour consulter le site internet, rendez-vous au lien suivant : <https://pnr-camargue.n2000.fr/>

Alexandre CRESTEY poursuit la présentation de cet axe par les perspectives envisagées pour la fin d'année 2024 et notamment la création de quatre outils de communication :

- Une plaquette de présentation des sites Natura 2000 « Camargue »
- Un poster de présentation des haies en Camargue

- 5 panneaux d'informations sur les sites Natura 2000 « Camargue »
- 4 kakémonos visant la présentation du réseau Natura 2000 et des sites « Camargue »

4.5. Synthèse de l'animation depuis Septembre 2023

Cette dernière partie vient présenter la répartition du temps de travail selon les 6 grandes missions de l'animateur Natura 2000 pour l'année 2023.

Alexandre CRESTEY souligne le fait que Juliette LANGLOIS a été présente à hauteur de 0,5 ETP sur la partie marine au total 7 mois en 2023. Il précise également les actions faisant référence à l'axe Gouvernance et Financier et justifie le temps accordé à ces missions notamment par la préparation du Volet Marin du DOCOB, l'organisation des réunions et l'ingénierie financière. Une comparaison est faite avec l'année 2022 qui montre une augmentation du temps de travail pour les volets « Gestion et contractualisation » et « Suivis et études scientifiques ».

5. Perspectives pour 2025 – 2027

André GROSSET prend la parole pour rappeler sa présence en tant que représentant de la Préfecture maritime et de la Préfecture des Bouches-du-Rhône conjointement. Il poursuit en précisant la nécessité de procéder à l'élection de la Présidence du COPIL et demande aux élus présents si certains sont candidats pour assurer cette fonction.

Pierre RAVIOL annonce se représenter pour assurer cette fonction.

Marie-Christine CONTRERAS et **Jean Paul GAY** soulignent le bon travail de Mr Raviol depuis 3 ans en tant que Président de COPIL mais insiste pour que les communes des Saintes-Maries-de-la-Mer et de Port-Saint-Louis-du-Rhône soient mieux représentées dans les instances des sites Natura 2000 « Camargue ». Ils font part de leur souhait de pouvoir s'engager davantage dans la vie des sites Natura 2000 « Camargue ».

Face à ces différentes interventions, **Pierre RAVIOL** demande s'il est possible qu'une vice-Présidence soit mise en place ?

André GROSSET répond en rappelant que sur les sites Natura 2000 « Camargue » il y a déjà une vice-Présidence qui est assurée par l'Etat. L'objectif étant de désigner une Présidence de COPIL assurée par un(e) élu(e) des communes du site. Il poursuit en introduisant la possibilité d'une Présidence tournante en présentant l'exemple du Parc Marin de la Côte Bleue qui effectue une Présidence tournante entre les élus des différentes communes. Face aux désirs des différentes communes de s'impliquer dans la vie des sites Natura 2000 « Camargue », **André GROSSET** et **Alexandre CRESTEY** propose d'instaurer une Présidence tournante entre les trois communes des sites.

-> Cette proposition est soumise au vote et validée par les membres du COPIL. Mr Pierre Raviol entame cette Présidence du COPIL des sites Natura 2000 « Camargue ».

André GROSSET poursuit en procédant à l'élection de la structure animatrice des sites Natura 2000 « Camargue » en demandant si une structure présente se porte candidate.

Christophe FONTFREYDE propose la candidature du Parc naturel régional de Camargue pour assurer la poursuite de l'animation des sites Natura 2000 « Camargue ». Il souligne l'importance des sites Natura 2000 « Camargue » tant sur le fait de traiter des sujets transversaux terrestres et marins que sur la volonté, commune à celle des objectifs du Parc, d'allier développement socio-économique local et préservation des écosystèmes. Il appuie également sur le fait que Natura est un outil important d'animation des territoires notamment à travers la mise en place de contrats comme les MAEC. Le lien étroit entre les missions Natura 2000 et la feuille de route « Construire l'avenir de la Camargue avec le sel ? » est également évoqué. **Christophe FONTFREYDE** poursuit son intervention en rappelant que compte tenu de la taille des sites et des multiples enjeux sur le

territoire il y aurait nécessité d'un financement de 2 ETP sur la prochaine convention d'animation 2025-2027. Pour clore cette prise de parole, il rappelle que l'avenir du Parc réside dans la construction de la future charte du Parc (l'actuelle prenant fin en Février 2026) et met en avant la cohérence entre les missions Natura 2000 et la construction d'un tel document. Il est précisé pour finir que l'ensemble des équipes du Parc seront mobilisées pour cette tâche dont l'animateur Natura 2000.

Pierre RAVIOL souligne l'importance que le Parc continue l'animation des sites Natura 2000 du fait de son rôle de concertation des différents acteurs du territoire et de ses missions pluridisciplinaires.

En l'absence d'autres candidatures, **André GROSSET** soumet aux membres du COPIL cette proposition qui est acceptée.

-> Le Parc naturel régional de Camargue poursuit l'animation des sites Natura 2000 « Camargue » pour une durée de 3 ans soit entre le 01/01/2025 et le 31/12/2027.

André GROSSET attire l'attention sur le fait que les services de l'Etat sont présents aux côtés des structures animatrices pour les accompagner dans cette animation. En ce qui concerne les moyens financiers, il rappelle que sur la partie marine notamment, la DREAL peut financer certaines actions.

Alexandre CRESTEY poursuit la présentation de la future convention d'animation 2025-2027 en mettant en avant la chronologie d'élaboration de cette convention dont notamment la validation du Comité syndical du Parc pour la poursuite de l'animation en date du 29/05/2024.

La présentation du contenu envisagé de la future convention est ensuite présentée, il peut être divisé en quatre parties :

- Le financement des moyens humains (dépenses de rémunération) qui évolue pour la nouvelle convention et sera réalisé sur la base d'un forfait et non pas au réel. **Alexandre CRESTEY** précise également que le financement de 2 ETP a été demandé pour les trois prochaines années mais un financement pour uniquement 1,5 ETP a été accepté.

- Le financement des suivis ou études sous-traitées (prestations de service). Là encore sont présentés les différentes études proposées ainsi que leur coût. Il s'avère que pour la prochaine convention, le financement des prestations suivantes a été retenu :

- Le suivi de la reproduction de la Glaréole à collier (sur une année)
- Un livret sur le contexte réglementaire de l'eau
- Une lettre d'information commune aux différents sites Natura 2000 animés par le Parc
- Une formation d'un montant de 300€

Mailys ZAMBLERA précise que le suivi des herbiers du Golfe de Beauduc est en projet pour être réalisé avec des fonds DREAL. Pour l'étude sur les Chiroptères et les Riella sp., il y aurait une cohérence à réaliser ces suivis plutôt à des échelles inter-sites et que des réflexions sont en cours pour mettre en place ces études importantes. Enfin, concernant la réalisation d'un film elle rappelle que les budgets ne permettent pas de développer d'importants outils de communication et que les fonds sont plus centrés vers le paiement des dépenses de rémunération ainsi que la réalisation de suivis ou études sur les habitats et/ou espèces.

- Les coûts indirects qui représente 15% des dépenses de rémunération et qui permettent d'accompagner les structures animatrices pour le coût des frais de fonctionnement et pour l'achat de divers matériels pour les animateurs. **Ces coûts indirects ont été demandés et acceptés.**

- Les frais de déplacements qui permettent de financer les déplacements de l'animateur ainsi que les frais de parking, carburant, nuitée, restauration et indemnités kilométriques si l'animateur utilise sa voiture personnelle. Ces frais sont calculés sur la base d'un montant fixe par ETP. **Ces frais de déplacements ont été demandés et refusés.**

Alexandre CRESTEY conclut en précisant que les éléments présentés sont des prévisions sur ce qui va être demandé dans l'appel à projets pour la candidature du Parc à l'animation des sites Natura 2000 « Camargue ». Les montants fléchés réellement attribués seront présentés dans la convention d'animation qui sera rédigée après la décision finale sur cet appel à projets. Ces montants seront présentés lors du prochain Comité de pilotage.

Sylvie GIRET demande si des pistes sont envisagées pour recruter le 0,5 ETP manquant.

Christophe FONTFREYDE répond en indiquant qu'il est très difficile de recruter une personne à long terme sur ce type de poste assez précaire. Il indique et insiste sur le fait qu'il serait pertinent de pouvoir recruter 1 ETP sur une période d'un an et demi plutôt, ce qui reviendrait au même coût salarial mais serait plus efficient pour l'animation des sites Natura 2000.

Delphine MAROBIN appuie cette demande en indiquant que la formation d'une nouvelle personne est très chronophage et qu'il est donc nécessaire de trouver une solution pour garantir de la stabilité dans l'animation des sites Natura 2000.

En l'absence de questions diverses, **Jean Paul GAY** remercie les animateurs des sites Natura 2000 et l'ensemble des membres du Comité de Pilotage.

Alexandre CRESTEY invite les personnes volontaires à participer à une visite guidée des Dunes de la Commanderie qui est un secteur atypique de Camargue classé au sein de la Réserve Naturelle Régionale de la Tour du Valat.

André GROSSET et **Pierre RAVIOL** remercie à leur tour les membres du COPIL et clôturent la séance.